



HONORAIRES D'AGENCE 1^{er} Avril 2014

TRANSACTIONS VENTE

De 30 001 à 120 000 euros	10 %	} MAXIMUM
De 120 001 à 210 000 euros	9.5 %	
De 210 001 à 300 000 euros	8.5 %	
De 300 001 à 390 000 euros	7.5 %	
De 390 001 à 480 000 euros	6.5 %	
De 480 001 à 570 000 euros	5.5 %	
De 570 001 euros et plus	5 %	

TRANSACTIONS LOCATION

Usage d'habitation loi 89 : Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée sont de 16,50 % TTC du loyer annuel hors charges (50% bailleur, 50% locataire) Ou 11€/m² de surface.

Hors honoraires de négociation et d'état des lieux de sortie à la charge du bailleur

Usage d'habitation meublé : 16,50% TTC du loyer annuel hors charges à répartir entre le bailleur et le locataire

Usage commercial ou professionnel : 8% TTC du loyer triennal

Rédaction de bail à partir de : 500 euros TTC

Rapport estimatif immobilier à partir de : 300 euros TTC

Estimation de valeur locative à partir de 75 euros TTC

« Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires »